

Adresse de la société populaire d'Ambronay (Ain), lors de la séance  
du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Ambronay (Ain), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives  
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre  
1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 92-93;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21221\\_t1\\_0092\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21221_t1_0092_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pez chaque jour les grandes vues dont vous êtes animés pour le bonheur du peuple. Des monstres payés par les puissances étrangères ou jaloux des hautes destinées de la République se sont flattés de l'avillir en faisant adopter leurs vûes sanguinaires et en faisant immoler les amis de la justice et de la vertu qu'ils dépeignent comme d'hypocrites contre révolutionnaires, vous seuls, citoyens Représentans, pouvés combler la mesure de vos bienfaits ; vous avez tout créé, tout fait pour le bonheur de la génération future.

La génération présente est fixée sur vous, elle réclame que vous organisiez en quelque façon l'esprit public, en prononçant que le règne des scélérats est passé, que vous regardés comme ennemis les hommes qui ne respirent que crime et désordre et que vous les poursuiverez comme des pestes publiques et des désorganisateur.

Pour nous, Citoyens Représentans, qui sommes convaincus par l'expérience que les districts les moins agités par ces esprits pervers, sont les plus dévoués à la République, nous vous jurons que le cri général de nos concitoyens et le notre est guerre aux tyrans, aux traîtres et aux anarchistes ; soumission à la loi, dévouement à la Convention et à la République.

COUN, GUILLIN, MITTON, CINDIN, *agent national et cinq autres signatures illisibles.*

## 15

**Les membres du conseil général de la commune de Donzy [Nièvre] se plaignent de ce qu'ils n'ont point reçu de récépissé d'une somme de 1200 L dont ils avoient fait don à la patrie, sous l'adresse du président de la Convention, pour la construction d'un vaisseau, ainsi que de l'envoi de quarante trois marcs d'argenterie provenant de leur église ; ils prient la Convention d'en ordonner la recherche et la félicitent en même temps sur son Adresse au peuple et de ce qu'elle a fait succéder la justice à la terreur.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (49).**

## 16

**Le représentant du peuple Berlier instruit la Convention nationale d'un événement relatif au citoyen Prévot, reconnu bon militaire et bon patriote par tous ses concitoyens et qui est détenu comme prévenu d'assassinat, pour avoir tué un autre citoyen qui le provoquoit et vouloit attenter à sa vie.**

(49) P.-V., XLVIII, 62.

**Renvoi au comité de Législation pour en faire un prompt rapport (50).**

## 17

**Les citoyens composant la société populaire d'Ambronay [Ain], après avoir fait l'éloge du représentant du peuple Boisset, invitent la Convention nationale à rechercher les auteurs de l'attentat commis en la personne de Tallien et à maintenir le gouvernement révolutionnaire ; ils jurent de convertir en armes, s'il le faut, le dernier fer de leurs charrues pour protéger la représentation nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (51).**

*[La société populaire des sans-culottes d'Ambronay à la Convention nationale, le 18 vendémiaire an III] (52)*

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans,

Le département de l'Ain avoit aussi des oppresseurs : l'esprit d'Hébert et de Robespierre qui planoit sur toute la République y comprimoit par la terreur, la justice et la probité, et des citoyens vertueux gémissaient dans les fers, victimes de la calomnie où de haines particulières.

Enfin il est rendu au bonheur par les mesures sages et bienfaisantes du représentant Boisset : les citoyens applaudissent à la justice et sourient à la vertu malheureuse dont il brisa les chaînes et qui respire librement.

Législateurs ! Si l'on vous disoit que l'aristocratie triompha et que les patriotes sont opprimés, repoussés, cette calomnie qu'accrédite la voix de l'intrigue où de ceux qu'elle égare : apprenés que lorsque Boisset ouvroit les prisons aux patriotes vertueux, il les fermoit avec soin pour les ennemis du peuple et que les gens suspects aux yeux de la loi, les ex-nobles, les cy-devant prêtres, les parens des émigrés sont encore détenus.

Si un petit nombre de citoyens qui se disoient patriotes ont été ravis à la liberté, nous ne les jugeons point, la loi saura les atteindre s'ils sont coupables, s'ils sont innocents ils rentrent dans le sein de leurs frères.

Mais l'aristocratie incorrigible, non, elle ne levera point au milieu de nous sa tête coupable tant que les patriotes seront debout. Les sentinelles de la révolution veillent continuellement, elles ne cesseront de comprimer, de terrasser les aristocrates sous quelque masque qu'ils se présentent ; elles ne souffriront jamais

(50) P.-V., XLVIII, 62.

(51) P.-V., XLVIII, 62.

(52) C 325, pl. 1404, p. 13.

qu'ils s'unissent à elles et profitent de ses mesures qui ne sont que pour les amis du peuple victimes de l'oppression; elles suivront la Convention nationale dans son attitude fière contre les faux patriotes et les frippons, et s'il s'élevait encore des factions sur le sol de la liberté, la Convention seule sera leur guide, elles se réunissent à elles pour les anéantir.

L'on voudrait rappeler cette terreur funeste qui faillit à perdre la liberté; mais la terreur est pour les esclaves, c'est l'arme des tyrans, ce fut celle de Robespierre. Il ne faut aux hommes libres que cette justice sévère qui laisse la paix dans les cœurs vertueux et poursuit le crime dans ses derniers réduits.

Poursuivés, Représentans, une aussi belle carrière, restés avec fermeté au poste où vous avez placé la volonté du peuple. Vous avez un attentat à punir, celui commis en la personne du vertueux Tallien. Recherchés les coupables, qu'ils soient livrés à la vengeance des lois: maintenus dans toute sa force le gouvernement révolutionnaire d'où dépend le salut de la patrie. Le peuple met toute sa confiance dans vos décrets, il est assuré que vous le sauverez, soyez sur qu'il vous soutiendra et secondera vos efforts; et les membres de cette société presque tous adonnés à l'agriculture, jurent de convertir s'il le faut, en armes le dernier fer de leurs charrues pour protéger la représentation nationale, et maintenir le respect dû à ses lois.

Vive la République! vive la Convention!

DUPLESSIS, *président*,  
MANGIN, EPOPE, *secrétaires*.

## 18

**Les citoyens composant les sociétés populaires de Normanville** [Seine-Inférieure]<sup>a</sup>, **de Dangeau** [Eure-et-Loir]<sup>b</sup>, **de Souvigny** [Allier]<sup>c</sup>, **les administrateurs du district de Montagne-sur-Aisne** [ci-devant Sainte-Menehould, Marne]<sup>d</sup> **et les citoyens composant le conseil général de la commune de Villeneuve-les-Genets** [Yonne]<sup>e</sup>, **félicitent la Convention nationale sur la journée du 9 thermidor, sur son Adresse au peuple et l'invitent à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (53).

a

[*La société populaire de Normanville à la Convention nationale le 20 vendémiaire an III*] (54)

(53) P.-V., XLVIII, 63.

(54) C 325, pl. 1404, p. 14

Liberté, Égalité.

Guerre aux tyrans, gloire à la République.

Citoyens représentans,

Vous avez donc encore déjoué nos ennemis et sauvé la Patrie, votre active surveillance a scû triompher des complots monstrueux et des traîtres qui vous environnoient et dont le glaive de la justice a purgé le sol de la république, puissent leurs infames suppôts subir le même sort!

La société populaire de Normanville jalouse d'observer les lois, n'en connoit point qui puissent entraver la douce satisfaction qu'elle goûte à vous féliciter sur vos infatigables travaux d'où doivent naître la force et les vertus républicaines.

Le bonheur de la nation est la ou vous estes, restés, citoyens représentans à votre poste, achevez de détruire les restes impurs des traîtres et des intrigants qui, sous le masque de l'hipocrisie la plus caractérisée s'efforcent de corrompre les cœurs des généreux défenseurs de notre liberté, tandis que nous continuerons notre surveillance pour les écarter de notre sein.

Vive la république, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

*Suivent dix-sept signatures.*

b

[*La société populaire de Dangeau à la Convention nationale, le 16 vendémiaire an III*] (55)

Vivre libre ou mourir.

Citoyens Représentans,

Notre petite société composée de campagnards et de vrais sans-culottes, chez lesquels on trouve plutôt la naïveté que l'éloquence, n'a pour principes que l'amour de la patrie et la soumission aux lois; aussi ses séances ne sont entretenues que du soin de s'instruire et de s'entre exhorter au maintien et à l'exécution de vos décrets aux quels nous avons jurés un éternel attachement, ainsi qu'à la Convention, notre unique point de ralliement. Lequel serment, aucune faction nous fera violer par ces écrits qui circulent dans toute la République, et notamment celui intitulé: *Les Jacobins de Grenoble à la Convention nationale* qui nous a été également adressé.

Malgré nos foibles lumières, nous croyons appercevoir une lutte contre la Convention et par cette raison seule nous l'avons unanimement improuvé.

Nous osons nous flatter, que l'opinion indécise que nous y avons remarqués, n'a jamais été et ne sera jamais la notre; car notre unique

(55) C 325, pl. 1404, p. 17.